

DÉLIBÉRATIONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D32-2017

Séance du 23 mars 2017 – Convocation du 14 mars 2017

Compte rendu affiché le 31 mars 2017

Présidente de séance : Valérie GLATARD

Secrétaire de séance : Marine MATHEY

Présents :

Valérie GLATARD, Marc RODRIGUEZ, Claire LEBAHAR, Youcef BOUREZG, Hélène SORREL-DUNAND, Laurent BUFFARD, Gisèle COIN, Alain GOJON, Guillemette DEBORDE, Michel MATHEY, Myriam MARMONIER, Gilbert PETITJEAN, Marine MATHEY, Xavier LAURE, Michel HU, Christine PERRIN-ESSERTAISE, Marc GRAZIANA, Nadine DUPLOT, Sylviane CARISSIMI, Yves ARTETA, Andrée MANGUELIN, Philippe BIRKER, Vincent VIVO, Patrick RACHAS.

Absents représentés

Jean-Jacques DUPERRAY par Xavier LAURE ; Claire POINT par Claire LEBAHAR ; Pascal NICOT par Sylviane CARISSIMI.

Excusé

Tameur GUENNAT.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27
Exprimés	27

Objet : Convention de Gestion Sociale Urbaine de Proximité

La convention métropolitaine de Gestion Sociale Urbaine de Proximité votée le 27 juin 2016 par La Métropole de Lyon, vise l'amélioration du cadre de vie des habitants résidant dans un quartier politique de la ville, en lien avec les différents partenaires Mairie, État et Bailleurs sociaux.

La déclinaison locale de cette convention se décline, comme le contrat de ville, à l'échelle intercommunale de Neuville-sur-Saône et Fontaines-Sur-Saône.

Chaque année, des actions sont mises en œuvre, afin d'assurer un cadre de vie entretenu, d'enrayer un processus de déqualification ou le manque d'attractivité, d'assurer la pérennité des investissements réalisés. Ces plans d'actions portent sur :

- la gestion quotidienne du cadre de vie,
- la participation des habitants, l'amélioration du lien social et l'éco-citoyenneté,
- la maîtrise des budgets des ménages en matière de charges afférentes au cadre de vie,
- la sécurité et la tranquillité des habitants,
- l'insertion sociale et professionnelle (clauses d'insertion, chantiers d'insertion, etc.),
- la prise en compte des situations de précarité économique et sociale.

L'année 2016 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic partagé sur la thématique du cadre de vie, puis de l'élaboration des enjeux et des pistes d'actions à mettre en place. Quatre thématiques sont ressorties comme prioritaires pour les habitants et l'ensemble des partenaires.

- La communication et la représentation des habitants : l'enjeu étant d'améliorer la représentation que les habitants peuvent avoir à propos de leur quartier et de la gestion qui en est faite, avec un axe fort autour de la communication des bailleurs vis-à-vis des habitants.
- La participation habitante : l'enjeu principal est de faciliter l'émergence d'une parole collective habitante afin d'être un relais auprès de l'ensemble des locataires et entre les locataires et les bailleurs. Également, il est nécessaire de renforcer l'habitant dans son rôle d'acteur de son cadre de vie et de la résolution des dysfonctionnements constatés sur son quartier.
- La sécurité, tranquillité publique : il s'agit de mettre l'accent sur la question de la prévention de la délinquance juvénile, dans le cadre d'un travail plus global et prioritaire sur le champ de la jeunesse. Travailler à la réduction du sentiment d'insécurité sur les quartiers, qui est souvent le préalable à une prise de parole et implication des habitants dans leur cadre de vie.

- La gestion quotidienne et cadre de vie : elle vise l'amélioration de la propreté sur les espaces extérieurs et les parties communes des résidences sociales et des copropriétés.

En vue de faciliter la mise en œuvre du plan d'action de Gestion sociale urbaine de proximité, et de bénéficier des cofinancements éligibles à cette programmation, le Conseil Municipal de Neuville-Sur-Saône est invité à délibérer sur cette convention.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe Déléguée, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Contrat de ville 2015-2020 et sa convention locale d'application,
- VU le budget communal,
- CONSIDERANT le service proposé,
- **ADOpte la Convention de gestion sociale urbaine de proximité**
- **AUTORISE Madame le Maire à solliciter les financements permettant la réalisation du service prévu aux taux les plus élevés possible,**
- **AUTORISE Madame le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 23 mars 2017
Le Maire,
Valérie GLATARD.

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 27/03/2017
- Publication ou affichage le 27/03/2017

Valérie GLATARD, Maire.

